

POLLUTION DE L'AIR PAR L'OZONE - PRÉVISIONS

23 jui	24 jui
INFO	ALERTE

Maine-et-Loire

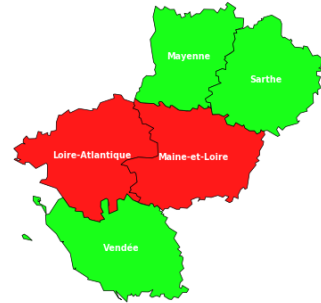
communiqué du
23/06/2026 à 12h00



AUJOURD'HUI : 23 juin 2026



DEMAIN : 24 juin 2026



Légende	
■	Procédure d'alerte
■	Procédure d'information
■	Aucun dispositif actif

MESURES REGLEMENTAIRES par arrêté préfectoral

24 jui

tout public

- rappel de l'interdiction de tout brulage à l'air libre, sauf pour motif de sécurité publique.
- la vitesse maximale sur tout le réseau autoroutier et routier en 2x2 voies du département (périphérique inclus) est abaissée de 20 km/h, sans descendre en dessous de 70 km/h : 130 -> 110 km/h, 110 -> 90 km/h et 90 -> 70 km/h. Des contrôles de vitesse et anti-pollution sur route pourront être réalisés sur tout le réseau routier concerné.

industrie/
construction

- les installations classées industrielles pour la protection de l'environnement (ICPE) mettent en oeuvre les dispositions prévues dans leur arrêté d'autorisation en cas d'alerte « pollution de l'air ».

Si des mesures complémentaires sont prises par le Préfet, elles feront l'objet d'un communiqué spécifique émis par la Préfecture.

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

23 jui

24 jui

tout public

- évitez l'utilisation de la voiture en solo, privilégiez les transports en commun et le covoiturage. pour les trajets courts, pensez à la marche à pied ou au vélo. les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. le recours aux audio/visio-conférences et au télétravail est recommandé.
- si vous prenez votre voiture, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse.
- maîtrisez la température dans votre logement ou votre lieu de travail (éviter de trop climatiser).
- éviter l'usage de produits émetteur de solvants (peintures, vernis).

agriculture

- éviter les opérations de brulage à l'air libre des résidus agricoles pendant l'épisode de pollution.
- vérifiez le bon fonctionnement de vos équipements de climatisation des bâtiments d'élevage et serres (températures, entretien des équipements...).

industrie/
construction

- vérifiez le bon fonctionnement des équipements de combustion et des dispositifs de dépollution sous réserve des conditions de sécurité, reportez les opérations ponctuelles les plus émettrices de polluants.
- réduisez l'utilisation des groupes électrogènes.

24 jui

tout public

Tarif spécial à 5€ pour la journée sur les trajets intrarégionaux sur les lignes Aléop en TER (non valable sur intercités, TGV ou autocars).

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet du département.

POLLUTION DE L'AIR

air pays de la loire
www.airpl.org

02 28 22 02 02
contact@airpl.org
www.airpl.org

RÈGLEMENTATION


PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
www.maine-et-loire.gouv.fr

SANTÉ

ars
Agence Régionale de Santé

www.ars.paysdelaloire.sante.fr

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Maintenez les pratiques habituelles de ventilation et d'aération. Évitez de vous exposer à des facteurs irritants : fumée de tabac, utilisation de solvants en espace intérieur, chauffage au bois, exposition aux pollens... Continuez à pratiquer la marche à pied et le vélo à un rythme modéré.

23 jui

tout public

- Les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche) à l'intérieur, dont les compétitions, peuvent être maintenues
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé

personnes sensibles et vulnérables *

- Évitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum
- Évitez les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche) en plein air, dont les compétitions ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté

24 jui

tout public

- Les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche) à l'intérieur, dont les compétitions, peuvent être maintenues
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé

personnes sensibles et vulnérables *

- Évitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum
- Évitez les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche) en plein air, dont les compétitions ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté

** personnes sensibles aux pics de pollution : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).*

** personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons, enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires*

ETENDUE ET ORIGINE DE L'ÉPISODE DE POLLUTION

La région des Pays de la Loire est actuellement touchée par un épisode de canicule exceptionnel. Des températures records (> 40°C) et un fort ensoleillement conduisent à une intensification de la production de l'ozone. Les concentrations de ce polluant augmentent graduellement depuis quelques jours sur toute la région. Aujourd'hui, les concentrations devraient dépasser le seuil d'information et de recommandation (180 µg/m³) sur les 5 départements. Demain, les départements de Loire-Atlantique et Maine-et-Loire devraient rester au-dessus du seuil d'information et de recommandation.

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet du département.

POLLUTION DE L'AIR

air pays de la loire
www.airpl.org

02 28 22 02 02
contact@airpl.org

www.airpl.org

RÈGLEMENTATION


**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
www.maine-et-loire.gouv.fr

SANTÉ

ars
Agence Régionale de Santé

www.ars.paysdelaloire.sante.fr